



Doc. 12336
07 juillet 2010

La bonne gouvernance et l'éthique du sport

Proposition de résolution

déposée par M. François ROCHEBLOINE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le développement de la dimension économique du sport, soutenu par son internationalisation, est un fait. L'ampleur des enjeux financiers s'exprime entre autres dans les montants consacrés à l'achat des droits de retransmission télévisée, aux transferts et aux rémunérations des sportifs et aux contrats publicitaires.

L'irruption non maîtrisée d'exigences purement financières amplifie le risque de dérives: corruption ; truchage des résultats ; usage de produits dopants ; dangers liés à la libéralisation des paris sportifs en ligne.

Une régulation davantage aboutie est nécessaire pour protéger les valeurs éthiques, sociales et éducatives du sport et éviter démesure et abus. Cette régulation ne sera efficace que si elle est conçue et réalisée au moins au niveau européen et d'un commun accord entre les diverses parties prenantes : autorités publiques, fédérations sportives, opérateurs économiques, clubs et athlètes.

Le Conseil de l'Europe tient du champ géographique de son intervention une qualification particulière pour promouvoir une réflexion approfondie sur l'ensemble des mécanismes qui entrent en jeu dans le domaine du sport et leurs interactions, s'appuyant sur les lignes directrices adoptées par son Comité des Ministres et les résolutions de la Conférence des ministres européens responsables du Sport. Il est indispensable que cette réflexion se fasse en étroite collaboration avec l'Union européenne.

En conséquence, l'Assemblée parlementaire invite le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et ses Etats membres à établir, en concertation avec l'Union européenne, une plateforme de travail avec les parties prenantes du monde sportif, chargée:

- de réfléchir aux améliorations requises pour aboutir à un système garantissant la bonne gouvernance sportive et le respect de l'éthique du sport ;
- de promouvoir l'élaboration de nouvelles règles (y compris dans le cadre de l'autorégulation et en respectant l'autonomie des organisations sportives) en tenant compte de la réglementation de l'Union européenne.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ROCHEBLOINE François, France, PPE/DC
BADRÉ Denis, France, ADLE
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
COUSIN Alain, France, PPE/DC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
HARANGOZÓ Gábor, Hongrie, SOC
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE
HOPPÁL Péter, Hongrie, PPE/DC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KAUFER Virág, Hongrie, SOC
KUCHEIDA Jean-Pierre, France, SOC
LAVAGNA Sophie, Monaco, PPE/DC
MARIN Christine, France, PPE/DC
MARLAND-MILITELLO Muriel, France, PPE/DC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, ADLE
NESSA Pasquale, Italie, PPE/DC
RUSSO Giacinto, Italie, ADLE
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SCHNEIDER André, France, PPE/DC
TOFANI Oreste, Italie, PPE/DC
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste